Règlement des épreuves TRAIL URBAIN de SAINT LEU 2015 :

Préambule :

L'association Réunion Demain (RD) organise le samedi 14 novembre 2015 la 1ere édition du TRAIL URBAIN de Saint-Leu. Trois formules au programme :
-Une course de 14 Km (500m de dénivelé positif), ouverte à tous licenciés FFA, FFTri ou non licenciés, départ sur la plage de Kelonia et arrivée au musée de Stella.
-Une course de 3 Km Fun sans classement mais déguisé.
-Une course de 3 Km réservé aux jeunes benjamins et minimes (de 12 à 15 ans), en fin d'après midi.
Ces deux dernières entre le musée du sel et le musée de Stella, en passant par la savane.
Le principe du Trail urbain de St Leu est une course à pied originale, en ville avec un dénivelé, à travers des sentiers, ravines, parcs et jardins, escaliers, rues piétonnes, bâtiments…
Les dernières inscriptions et la remise des dossards se feront le vendredi 13 novembre chez Endurance Shop à St Gilles, et la fin de remise des dossards le samedi avant les courses de 14h à 15h au départ.
Un briefing sera proposé 15' avant chaque départ : 14Km à 16h45, 3 Km et 3 Km fun à 17h45.
Le départ du 14 Km sera donné à 17h, le 3 Km jeunes et 3Km Fun à 18h.

Patrick GIRAUDET, organisateur (0692 78 77 55)

Dispositions générales :

Participation :

Il est recommandé aux concurrents de se présenter en excellente condition physique, avec un bon entraînement (sauf pour le 3Km fun). Les organisateurs demandent à chaque concurrent non licencié, de fournir l'original d'un **certificat médical** de moins d'un an, certifiant l'aptitude à la course à pied **en compétition,** et pour chaque licencié une licence FFA ou FFTri à jour à la date de la course.
- Le Trail 14 Km, est ouvert à partir de la catégorie cadet (mineurs 16-17 ans nés entre 1999 et 2000).
- Le Trail 3 Km Fun sans classement est ouvert pour tous. Pas de certificat.
- Le Trail 3 Km jeunes est réservé aux benjamins/minimes (12-15 ans, nés entre 2001 et 2004).

Ces trois dernières formules concernant des mineurs nécessitent une autorisation parentale obligatoire (imprimé proposé par l'organisateur, à remplir et signer par les parents).

Inscription :

Le montant de l'inscription est fixé, pour le Trail 14 Km à **10 €** jusqu'au 15 Oct puis à 15 € du 15/10 au 13/11, pour le Trail de 3Km Fun et 3 Km jeunes à **5 €**, et donne droit à :
- Un maillot pour les participants aux 14 Km.
- Cinq points de ravitaillement sur le 14 Km.
- Une collation et boissons à l'arrivée pour tous.
- Une médaille de « finisher » pour tous.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de : « Réunion Demain »

- *Art.1* : **Classements.**

Les concurrents hommes et femmes des trails 14 Km et 3 Km seront classés individuellement par catégorie d'âge, à savoir : Benjamins et Minimes (3 Km), Cadet, Juniors, Espoirs, Seniors, Vétérans 1, vétérans 2, vétérans 3.
En cas d'ex-æquo, la récompense reviendra au plus âgé.
Un classement par équipe de trois à cinq personnes est prévu (team, club, entreprise,…) par cumule de temps des trois premiers coureurs de chaque équipe (14 Km).

- *Art. 2* : **Matériel obligatoire.**

Tout concurrent devra porter un dossard numéroté et devra le montrer aux divers pointages sur le parcours. Un seul pointage non effectué entraîne sa disqualification immédiate.

- *Art. 3* : **Sécurité et barrières horaires.**

Chaque concurrent devra suivre scrupuleusement de nuit le balisage des épreuves (rubalises, marquages au sol, panneaux indicateurs) et devra être guidé aux intersections par les signaleurs, qui donnent la priorité aux coureurs. Cependant chaque coureur doit rester très vigilant à la circulation des véhicules (certains conducteurs ne cèdent pas la priorité). Heures limites d'arrivée à Stella : 18h30 pour le 14 Km. Temps maxi pour 14 Km: 2h30.

- *Art. 4* : **Ravitaillements.**

L'organisation met à la disposition des coureurs un certain nombre de ravitaillements, en eau, boissons sucrées, parfois en aliments/fruits :
- 5 ravitos sur 14 Km: PK 3 et 5 (eau), PK 7, 8 et 10 (eau, boisson sucrée, fruits).

Les coureurs sont autorisés à avoir une assistance personnelle mais uniquement dans le périmètre des ravitaillements officiels du Trail Urbain (pour plus d'équité vis-à-vis de tous les participants).
Cependant, pour le 14 Km, entre les ravitaillements situés en moyenne tous les 3 km, les participants sont en semi-autonomie, avec un sac à dos et pochette d'eau ou porte gourde, non obligatoire mais vivement conseillés, contenant 500 ml d'eau, ainsi que quelques aliments énergétiques.

- *Art. 5 :* **Médical.**

L'équipe médicale mise en place par l'organisation (médecin, ambulance …) le long du parcours a tout pouvoir pour juger de l'inaptitude d'un concurrent à poursuivre son effort. Aucun recours n'est possible, le concurrent sera mis « hors-course » immédiatement.

- *Art. 6 :* **Dégradation.**

Toute dégradation du balisage des sentiers et routes ou du matériel mis à disposition des concurrents sera disqualifiant.

- *Art. 7 :* **Respect d'autrui.**

Tout concurrent proférant des menaces, insultes ou provoquant une agression physique à l'encontre de tout membre de l'organisation ou d'un autre concurrent, sera disqualifié.

- *Art. 8 :* **Environnement.**

Tout concurrent ne respectant pas l'environnement des différents sites en jetant quelconques objets, papiers ou ordures sur les itinéraires sera immédiatement disqualifié.

- *Art. 9 :* **Assurance.**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence; il incombe aux autres participants non licenciés à la Fédération française d'athlétisme (FFA) ou à la Fédération française de triathlon (FFTri) de s'assurer personnellement.
Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'association organisatrice, « Réunion Demain ».

- *Art. 10 :* **Mis hors course.**

Tout concurrent décidant de continuer l'épreuve malgré, ou dès la mise hors course quel qu'en soit le motif, ne dépendra plus de l'organisation et n'est pas assuré par l'organisation.

- *Art. 11 :* **Responsabilité.**

La responsabilité de l'organisation sera levée pour tout incident survenant après le passage du serre fil ou par le non respect du règlement, le concurrent continuant alors à ses risques et périls.

- *Art. 12 :* **Sécurité et météo.**

En cas d'intempéries météorologiques et/ou de dégradations du parcours 48h avant l'épreuve ou pendant le déroulement de celle-ci, de sentier non praticable ou non entretenu par les instances responsables, l'organisation se réserve le droit, par mesure de sécurité, de raccourcir ou de modifier le parcours (un parcours bis ou plan B, serait alors prévu, Cf www.trail.re), ou la date de la course, ou d'annuler définitivement la course, sans remboursement des frais d'inscription des participants, même si l'inscrit n'est pas disponible en cas de report (coût d'organisation déjà engagé). Cependant le maillot prévu sera remis aux inscrits.

- *Art. 13 :* **Désinscription et remboursement.**

Aucun remboursement ne sera effectué, quelle que soit la cause, après le départ.
En cas d'annulation d'inscription par le concurrent, aucun remboursement ne sera effectue à partir du 2 nov 2015, quel que soit le motif invoque (même blessure avec certificat médical).
Le remboursement de l'inscription en cas de problème de sante ne pourra se faire avant cette date que si le certificat médical portant la mention inapte à la pratique de la course à pied ou de montagne a été reçu avant la clôture des inscriptions.
Le montant du remboursement est égal à la somme versée moins 5 € pour le 14 Km (frais de dossier).

- *Art. 14 :* **Réclamation.**

Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au directeur de course avant minuit, le 14/11/15.

- *Art. 15 :* **Droit à l'image.**

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

- *Art. 16 :* **Convivialité.**

Le Trail de 3Km Fun n'est pas une compétition mais se veut convivial. Un concours de déguisement est ouvert, avis aux amateurs…

- *Art. 17 :* **Récompenses.**

La remise des récompenses se fera à partir de 19h pour toutes les courses
Les coupes seront attribuées aux participants des Trails 3Km et 14 Km :

- Scratch (3 Km et 14 Km) : trois premiers masculins et trois premières féminines.
- Catégories classiques FFA (3 Km et 14 Km) : Licenciés et non licenciés toutes catégories confondues: les trois premiers masculins et trois premières féminines.
- Equipes (14 Km) : trois premières équipes ou team (de 3 à 5 coureurs, les 3 premiers étant comptabilisés).
- Déguisement (3Km) : Les dix meilleurs déguisements (classement par un jury, selon 3 critères : l'originalité, la beauté, et le travail de création du déguisement).

Rappel des motifs de mise hors course :

- Inaptitude médicale à poursuivre l'épreuve.
- Course en dehors du tracé et balisage, utilisation de raccourcis.
- Transport par un véhicule quel qu'il soit.
- Echange de denrées avec une personne non pourvue d'un dossard.
- Utilisation de porteur d'eau.
- Dégradation des balisages, sentiers et matériels mis à disposition.
- Insultes, menaces, agression physique à l'encontre d'un coureur, d'un membre de l'organisation, ou d'une autre structure affectée à la surveillance des épreuves.
- Non respect de l'environnement des lieux parcourus, abandon de déchet, toute atteinte volontaire aux plantes et aux animaux.
- Pointage en dehors des délais fixés.